



**SMAS – SNASS - SNTEFP  
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS  
DU 9 MARS 2018**

**DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs

A l'issue de 4 jours de pré-CAP, nous siégeons à cette CAP pour les promotions du corps des adjoints administratifs.

Concernant le fonctionnement, nous tenons à vous faire part des difficultés rencontrées pendant ces 4 jours :

- Notre rôle est minoré, or, nous ne sommes pas là pour uniquement valider les propositions de l'administration.

Nous dénonçons à ce propos une nouvelle fois le classement au mérite sans prise en compte de l'ancienneté des agents et surtout des mentions attribuées depuis plusieurs années. Le travail effectué depuis 3 ou 4 ans lors de précédentes CAP est purement et simplement ignoré.

Il est inacceptable de voir un agent nouvellement promouvable, avantagé par la réforme des adjoints administratifs, prendre la place d'un autre classé depuis plusieurs années et mentionné. À quoi servent les mentions dans ce cas ?

- Concernant le nombre de promotions pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, nous dénonçons à nouveau le taux passé de 15 à 7,5 % alors que le nombre de promouvables a quasiment doublé par rapport à 2017.

Bien qu'il y aura cette année 23 agents promus de plus, ce nombre de postes est donc dérisoire au regard de l'afflux considérable d'AAP2 présentant les conditions pour passer AAP1. Une large majorité de collègues devra encore patienter voire partir en retraite sans obtenir de promotion.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce constat. Et quid de votre demande de réajustement de ce taux à 10 % pour passer AAP1 qui a été annoncé lors de la réunion du 14 février 2018 organisée par la DRH avec les organisations syndicales en raison du boycott de la précédente séance de CAP ?

Nous réitérons nos demandes maintes fois exprimées en CAP ou lors de réunions avec vos services :

- Augmentation des taux de promotion au vu du nombre de promouvables afin de respecter le droit à déroulement de carrière : sur la base des chiffres communiqués par la DRH, La CGT revendique un taux exceptionnel de passage en AAP1 égal à 30% dès 2018 pour rattraper les retards de carrière accumulés depuis des années puis un taux de 15% les années suivantes.
- Obtention d'un plan pour un passage massif de C en B. (en secrétaire administratif)
- Maintien des CAP en présentiel. Nous vous rappelons notre opposition à toute consultation de la CAP par visio ou audioconférence quel que soit le sujet. Quant est-il d'ailleurs du devenir des CAP ?

Enfin, le dialogue social tant prôné par ce ministère est mis à mal au vu des conditions de déroulement de cette CAP.

Nous vous demandons le rétablissement de deux CAP distinctes pour les promotions.

Les agents de catégorie C méritent le respect ! Il n'est pas tenable d'être présent 4 jours en pré CAP pour conclure par une CAP un vendredi matin.

Un véritable marathon qui va à l'encontre d'un traitement sérieux des dossiers de tous les collègues concernés !!

Comme elle le fait à travers sa pétition nationale qui a d'ores et déjà recueilli des centaines de signatures, la CGT mettra tout en œuvre dans les semaines qui viennent pour faire aboutir les légitimes revendications de reconnaissance professionnelle des adjoints administratifs, oubliés et méprisés depuis tant d'années maintenant !